



Avis à la population d'Echarlens

Taille des haies

Nous rappelons aux propriétaires qu'ils ont l'obligation de tailler et d'entretenir les haies vives séparant leur propriété des voies publiques jusqu'au 1^{er} novembre.



Nous reproduisons ci-après un extrait de la loi sur les routes du 15 décembre 1987.

Article 94

- « Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année avant le 1^{er} novembre ».
- Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.
- Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.
- Les branches peuvent être déposées au dépôt prévu à cet effet, à « La Tourbière ».

Le non-respect de cette loi engage la responsabilité des propriétaires.

Dépôt des branches

En cette période d'automne, les travaux de coupes vont bon train. Aussi et afin de faciliter le déblaiement des déchets, le Conseil communal a décidé d'élargir les heures d'ouverture du dépôt de branches situé à « La Tourbière », à savoir :

Les samedis 16, 23, 30 octobre et 6 novembre 2010 de 10h00 à 16h00.

Ramassage des déchets urbains

Le ramassage des déchets ménagers s'effectue tous les vendredis. Les sacs à poubelles consignés doivent être déposés aux endroits désignés **UNIQUEMENT depuis le vendredi matin à partir de 6h00.**

Nous vous rappelons toutefois que deux containers sont à votre disposition à la déchetterie pour déposer les sacs à poubelles officiels (sacs rouges).

Un tout grand merci pour votre compréhension et votre collaboration.

La déchetterie communale

Ouverture de la déchetterie

HORAIRE D'ETE du 1 ^{er} mai au 31 octobre 		HORAIRE D'HIVER du 1 ^{er} novembre au 30 avril 	
Mardi	de 18h00 à 20h00	Mardi	de 17h00 à 19h00
Jeudi	de 18h00 à 20h00	Samedi	de 10h00 à 12h00
Samedi	de 10h00 à 12h00		

Eau potable

Qualité de l'eau potable

Selon l'Art. 275D de l'ODAI (Ordonnance sur les denrées alimentaires), tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs sur la qualité de l'eau distribuée. Cette information est établie sur la base des analyses effectuées pendant l'année écoulée. Pour plus d'informations, profitez de l'espace Internet www.qualitedeleau.ch.



Qualité micro biologique	Les échantillons répondent aux exigences légales pour les paramètres chimiques et micro biologiques analysés
Dureté totale	24° français (moyennement dure)
Nitrate	5 mg/l (norme < 40)
Provenance	Eau de nappe et sources Captage situé au lieu-dit :« le Pont-du-Roc » à Charmey
Bactériologie	dans les normes
PH	7,5
Traitement	Aucun
Adresse pour des renseignements complémentaires	Secrétariat communal d'Echarlens

Administration

Tél : 026 915.20.20 Fax : 026 915.36.20 email : commune@echarlens.ch
N'oubliez pas notre site internet (www.echarlens.ch) par lequel vous pouvez consulter toutes les informations utiles et liées à notre commune.

Horaire de l'administration communale

Lundi après-midi	14h.00 à 18h.00
Mercredi matin	8h.00 à 12h.00
Vendredi après-midi	14h.00 à 17h.00

En raison des fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du :

samedi 25 décembre 2010 au lundi 3 janvier 2011

Assemblée communale

La prochaine assemblée communale est fixée **le mercredi 15 décembre 2010 à 20h00** au Restaurant de la Croix-Verte à Echarlens.

Enfants jusqu'à leur 3^{ème} année

La Commune offre aux parents des enfants jusqu'à leur 3^{ème} année, des sacs à poubelles consignés. Aussi, nous vous invitons à venir les retirer au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Réseau haut débit VDSL

Le Conseil communal profite de cet avis pour vous annoncer qu'un contact a été pris avec « Swisscom » en vue de l'aménagement du réseau VDSL de Swisscom (Suisse) SA dans notre commune.

En tenant compte des infrastructures existantes, seuls les ménages situés « Au Centre Village et ses alentours proches » pourront profiter de ce réseau haut débit.

Des informations plus détaillées vous parviendront ultérieurement.

Les travaux seront achevés à l'automne 2011.

Personnel technique

Pour le traitement et le suivi des dossiers techniques, la Commune d'Echarlens recherche une personne qui puisse aider dans cette fonction.

Taux d'occupation environ 20%.

Les personnes intéressées sont priées de déposer un dossier à l'administration communale d'Echarlens **d'ici le 15 novembre 2010**.

M. le syndic Claude Pasquier se tient volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Conseil communal

Octobre 2010